

Lettres
d'Eugene
III.

Par les vingt-cinquième, vingt-sixième & trentième, il lui renvoie encore le jugement d'un Prêtre du Diocèse de Sens, chassé de son Eglise par l'Archevêque, pour avoir refusé de lui donner les hommes qu'il vouloit exiger de lui.

Par la vingt-septième il le fait encore Juge d'un différend qui est entre Joffelin Chanoine de Meaux & un autre Ecclesiastique.

Dans la vingt-huitième il l'exhorte de retirer le Trésor de Sainte Geneviève qui avoit été mis en gage.

Dans la vingt-neuvième il lui parle de la Croisade du Roi Louis.

Dans la trente-unième il le prie de secourir l'Eglise de Saint Medard de Soissons, de laquelle Yves Comte de Soissons, vouloit exiger une grosse somme.

Dans la trente-deuxième il le congratule du soin qu'il prend des Eglises d'Orient, & lui recommande le rétablissement de la Religion dans l'Eglise de Compiègne.

La trente-troisième est adressée à Estienne Roi d'Angleterre, qu'il prie de ne pas maltraiter l'Evêque de Londres, qui refusoit de lui prêter serment de fidélité. Il recommande la même affaire à Mathilde Reine d'Angleterre par la Lettre trente-quatrième.

Les Lettres suivantes, jusqu'à la soixantième; concernent les différends que Ponce Abbé de Vezelay eût avec le Comte de Nevers & l'Evêque d'Autun, touchant l'immunité & les Privilèges de son Abbaie. Eugene III. prend fortement le parti de cet Abbé, & écrit en sa faveur aux Princes & aux Evêques.

La soixante & unième est adressée à Eberhard Evêque de Bamberg, auquel il ordonne de maintenir les Chanoines Reguliers établis dans l'Eglise de Hildesheim par Gebhard Evêque d'Eichstat, & de chasser les Chanoines Seculiers que l'Archevêque de Mayence y vouloit introduire. Il en écrit à cet Archevêque dans la Lettre suivante.

La soixante & troisième est le Titre du rétablissement de l'Evêché de Tournay, adressé au Clergé & au Peuple de cette Ville; par lequel il leur fait savoir qu'il a ordonné pour leur Evêque Anselme Abbé de Saint Vincent de Laon, leur enjoint de le reconnoître, & les dispense du serment de fidélité qu'ils auroient pu prêter à l'Evêque de Noyon. Par la Lettre suivante il fait savoir le rétablissement de cet Evêché à Louis VII. Roi de France, & lui recommande celui qu'il avoit ordonné Evêque de Tournay.

Les trois Lettres suivantes sont adressées à Moïse Archevêque de Ravenne, touchant celui qui avoit été élu Evêque de Plaisance, qui devoit recevoir sa consécration de cet Archevêque son Metropolitan.

Dans la soixante & huitième il fait une forte re-

primende à Samson Archevêque de Rheims, sur ce qu'il avoit sacré le Roi de France dans la ville de Bourges au préjudice du droit de l'Archevêque de cette Ville. Il lui ordonne de rendre à l'Eglise de Bourges les Offrandes qu'il avoit reçues en cette occasion, lui interdit l'usage du *Pallium*, & le cite à Rome avec les autres Evêques qui avoient assisté à ce Sacre.

La soixante & neuvième est le Titre par lequel il accorde ou confirme à l'Archevêque de Bourges le droit de Primatie sur les Provinces de Bourges & de Bordeaux.

Par la suivante il ordonne à l'Evêque de Saintes de laisser bâtir une nouvelle Eglise à la Rochelle.

La soixante & onzième est une confirmation des Constitutions & des Privilèges de l'Ordre de Cîteaux.

La soixante & douzième & les suivantes jusqu'à la quatre-vingt-troisième & dernière, sont adressées aux Evêques d'Espagne touchant la Primatie de Tolède.

Il y a encore trois Lettres d'Eugene III. par lesquelles il ordonne aux Abbés de Saint Pons & de Grace, de présenter à l'Archevêque de Narbonne les Prêtres qu'ils veulent mettre dans les Cures qui dépendent d'eux, afin qu'ils reçoivent de lui leur mission; & de lui faire paier la portion des dixmes & des oblations: & il leur défend d'administrer les Sacrements. Monsieur Basile nous a donné dans le second Tome de ses Ouvrages mélangés une Lettre de ce Pape écrite aux Evêques de Reggio & de Foro-Julio, par laquelle il leur défend de rien exiger de l'Eglise de Barjole, qui étoit sous la protection du Saint Siege, & excommunie les Prêtres de ces Diocèses, qui entéroient des excommunications en terre Sainte.

Il y a aussi un Privilège en faveur des Evêques de la Province de Bourges, par lequel Eugene confirme la liberté qui leur avoit été donnée par les Rois de France, & approuvée par les Decrets des Papes Innocent & Luce, d'être les Evêques & les Abbés, sans qu'ils fussent obligés d'en faire la foi & hommage, ni de prêter serment de fidélité.

Nous pouvons joindre aux Lettres de ces Papes celles d'Anacler II. Antipape, qui ont été données depuis peu au public par Christianus Ludov. à la fin de son Recueil de Lettres imprimé à Louvain l'an 1682. Elles sont au nombre de trente-huit, & les plus considérables sont écrites sur son élection, qu'il soutient avoir été faite dans toutes les formes, & du consentement unanime de tout le Clergé de Rome. Il y accuse Aimeric Chancelier de l'Eglise de Rome, d'avoir été la cause de l'élection de son Adversaire, & du trouble de l'Eglise de Rome. Ces Lettres sont écrites avec netteté, avec force, & avec quelque sorte d'élegance.

Lettres
d'Eugene
III.